



Bloc d'espace aérien fonctionnel

Six Etats s'allient pour une gestion commune du trafic aérien

Bruxelles, 2 décembre 2010. – Ce 2 décembre, les Ministres des Transports et des représentants militaires de haut niveau de Belgique, de France, d'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse ont signé à Bruxelles le traité entre Etats dénommé FABEC (Functional Airspace Block Europe Central). Par leurs signatures, les six Etats établissent un bloc d'espace aérien fonctionnel commun pour organiser la gestion du trafic aérien indépendamment des frontières nationales. Avec cet accord, les Etats mettent en place un cadre pour les prestataires de services de navigation aérienne pour améliorer leur performance en termes de sécurité, d'impact sur l'environnement, de capacité, d'efficacité économique, de routes aériennes plus courtes et d'efficacité des missions militaires. Le FABEC, qui contrôlera près de 55 pour cent de tous les vols en Europe et couvre des régions au trafic des plus complexes reliant les aéroports les plus fréquentés, est une étape majeure dans la réalisation du Ciel unique européen (SES), programme dont la mise en œuvre revient à la Commission européenne et aux Etats membres de l'Union européenne. La ratification du traité est attendue avant fin 2012.

En signant le traité FABEC, les Etats contractants s'engagent à prendre les mesures appropriées en particulier dans les domaines de l'espace aérien, de l'harmonisation des règles et des procédures, de la fourniture de services de navigation aérienne, de la coopération civile-militaire, des redevances, de la surveillance, de la performance et de la gouvernance. Pour exercer ce large ensemble de responsabilités, un Conseil du FABEC, composé de représentants civils et militaires et investi de pouvoirs de décision clairement définis, sera établi. Sur la base de ses décisions, les Etats contractants établiront les règles et procédures nationales nécessaires.

En juillet 2010, les représentants des six Etats du FABEC se sont entendus sur le besoin d'étudier plus en détail l'organisation institutionnelle et la gouvernance des services de navigation aérienne. Les premiers résultats montrent le besoin d'établir un cadre robuste comprenant la création d'une entité commune, rendant certaines fonctions communes au niveau du FABEC pour permettre les gains de performance attendus. Ce travail détaillé se poursuivra sur le premier semestre 2011, notamment sur le plan institutionnel, la question de la coordination civile-militaire et la définition des fonctions et services concernés. Ce processus sera accompagné de discussions avec les partenaires sociaux. Les Etats se donnent pour objectif d'aboutir à une prise de décision d'ici juillet 2011.

Pour renforcer davantage encore la coopération, les Etats signeront aussi un Mémorandum de Coopération entre les six Autorités Nationales de Surveillance



(NSA). Ce document couvre des aspects tels que la supervision des prestataires de services de navigation aérienne et l'établissement d'un système de gestion de la performance au niveau du FABEC. Une première mesure sera la préparation par les Etats d'un plan de performance commun FABEC pour fixer des objectifs concrets pour les années 2012-2014 dans les domaines de la sécurité, de la capacité, de l'efficacité économique et de l'impact sur l'environnement, cohérents avec ceux que fixera la Commission en accord avec les Etats membres de l'Union européenne d'ici fin 2010. De plus, l'efficacité des missions militaires fera aussi partie de la performance mesurée.

En 2008, une étude de faisabilité a conclu que la coopération dans le FABEC permettrait aux prestataires de services de navigation aérienne d'aborder la croissance du trafic attendue avec un niveau de sécurité et de ponctualité aussi élevé qu'aujourd'hui. De plus, une analyse coûts-bénéfices a démontré un avantage potentiel (valeur actualisée nette) de 7,000 millions d'euros pour les utilisateurs d'espace aérien de 2007 à 2025 – résultant principalement de routes aériennes plus efficaces et de gains de consommation de carburant. Bien que ce chiffre ait été calculé avant que la crise financière ne frappe le secteur de l'aviation, il n'en demeure pas moins une indication valable que le FABEC profitera à l'Europe en tant que lieu d'affaires compétitif. Des avantages supplémentaires sont attendus pour l'environnement et, bien sûr, pour les passagers qui veulent décoller en temps et en heure et voyager en toute sécurité.

Au moment où le traité FABEC était rédigé, les prestataires de services de navigation aérienne démarraient leurs activités pour améliorer la performance. Fondées sur un plan à 5 ans, 26 activités concrètes ont été lancées pour créer des processus de gestion et initier des projets pour améliorer la productivité des services de navigation aérienne dès maintenant. Par exemple, la mise en oeuvre d'un réseau de routes aériennes de nuit. En un an, 115 nouvelles routes ont été mises en service, concernant en particulier le trafic transfrontalier. En utilisant ces routes, les compagnies aériennes peuvent raccourcir la distance totale de vol de 1,5 million de kilomètres par an. Cela se traduit par l'économie de 4 800 tonnes de kérosène et 16 000 tonnes de CO₂. De plus, plusieurs projets ont été lancés pour redessiner l'espace aérien pour l'usage civil et militaire aux frontières intra-FABEC ainsi qu'à l'interface avec l'espace aérien du Royaume-Uni.

Note aux éditeurs

Sur le FABEC

La restructuration de l'espace aérien européen en blocs d'espace aérien fonctionnels, à laquelle les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés, est un des résultats les plus visibles des règlements du Ciel unique européen adoptés en mars 2004. Bien que la Suisse ne soit pas un membre de l'UE, elle participe au projet Ciel unique.

L'espace aérien des six États - Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse - situés au cœur de l'Europe, est un des plus fréquentés et des plus complexes au monde. La plupart des grands



aéroports européens et des routes aériennes les plus fréquentées ainsi que la plupart des zones d'entraînement militaire sont situés dans cette région. L'espace aérien du FABEC a une dimension de 1,7 millions de km² et accueille environ 5,5 millions de vols par an, ce qui représente 55 pour cent du nombre de vols en Europe. 17 700 personnes travaillent pour les prestataires de services de navigation aérienne du FABEC.

Information supplémentaire

Pour plus d'information sur le FABEC, visitez

www.fabectreaty.tv or www.fabec.eu